

NOUS CONTACTER

N° client : **6 019 288 135**

Identifiant Internet :

ALLIES.MELINE.FRANCOIS@GMAIL.COM

Par Internet

edf.fr

application mobile : **EDF & MOI**

mail : zenonline@edf.fr

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675034 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LOT 7
RUE MAURICE RAVEL
34340 MARSEILLAN

Titulaire du contrat

M. ALLIES FRANCOIS
ALLIES MELINE

Votre contrat

N° de client : **6 019 288 135**

N° de compte : **4 08 4 041 007 595**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Zen Online"

- Point de livraison (PDL) :
N° 24 398 842 067 025
- Puissance : 09 kVA
- Heures Creuses
20H54-4H54



20250214_231846_00010_HPO_PAR911_243

Document à conserver 5 ans

Page 1/4



ALLIES FRANCOIS ALLIES MELINE
31 RUE MAURICE RAVEL
34340 MARSEILLAN

Facture du 14/02/2025

N° 32 199 466 858

Electricité (relevé Enedis)	350,07 €
TVA	65,33 €

Facture TTC

415,40 €

Montant total
415,40 €
TTC

Prélevé le
03/03/2025

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 13/04/2025.
- Relève automatique de votre compteur électrique vers le 13 de chaque mois.



Prélèvement automatique

Le montant de 415,40€ sera prélevé le 03/03/2025 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : **FRANCOIS ALLIES**

Compte bancaire : **FR7630003****90*****664*****

Détail de la facture du 14/02/2025 N°32199466858

 Votre contrat Electricité

"Zen Online" - 09 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°81206425158090

Horaires heures creuses - 20H54-4H54 - (peuvent varier de quelques minutes)

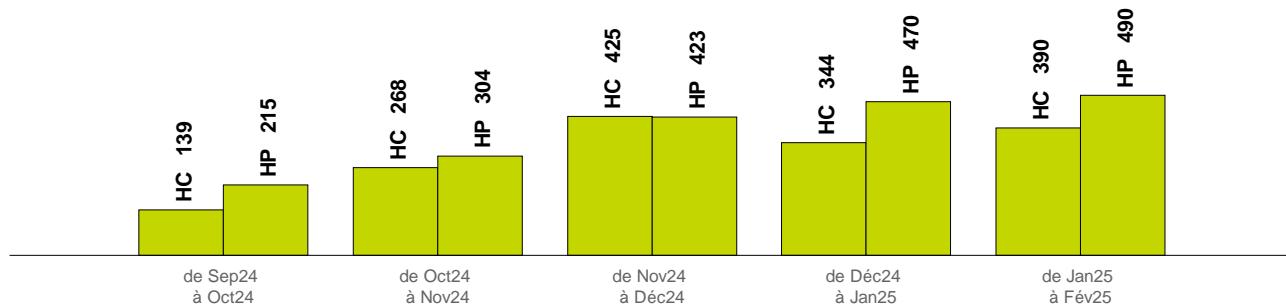
				Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement						
Heures Creuses - 09kVA - du 12/02/25 au 13/04/25				13,45	26,90	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 24,69 €)					26,90	
Consommation	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Heures Creuses - 09kVA - du 15/12/24 au 11/02/25	18225 (Enedis)	18959 (Enedis)	734	0,1370	100,56	20,0%
Heures Pleines - 09kVA - du 15/12/24 au 11/02/25	7110 (Enedis)	8070 (Enedis)	960	0,1848	177,41	20,0%
Total Consommation (dont acheminement 95,35 €)			1694		277,97	
Taxes et Contributions	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA		
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	1694	0,02349 ⁽¹⁾	39,79	20,0%		
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			5,41	5,5%		
Total Taxes et Contributions				45,20		
Total Electricité hors TVA					350,07	

En conclusion

Total facture hors TVA du 14/02/2025	350,07 €	
TVA 20,00 % sur un montant total de 317,76 €	63,55 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 32,31 €	1,78 €	
Total facture TTC du 14/02/2025	415,40 €	
		Montant total 415,40 € TTC

 Evolution de votre consommation facturée en kWh

 Relevé Enedis	 Relevé Client	 Relevé estimé
--	---	--

 Votre consommation en Electricité




💻 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

🔍 Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Le montant de l'accise a évolué le 01/02/2025. Le montant de la CTA a évolué le 01/02/2025. Conformément à l'article 8 de vos CGV, les prix de votre offre ont évolué le 01/12/2024. Plus d'information sur le site edf.fr.

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(1) CSPE : Evolution au 01/02/25 : sur les 1694kWh facturés, 1362kWh à 0,02100€/kWh et 332kWh à 0,03370€/kWh

CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliquée au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre de marché.

Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 2,2% solaire et 1,5% éolien) et 8,8% fossiles (dont 8,1% gaz).
Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Nous sommes joignables par téléphone du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h au 09 70 82 15 51 (Service gratuit + prix appel).

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com



